

P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

Présents : GODAUX T. Président, MONTANARI N. Vice-Président, ESTOREZ J.-M., TROUILLIEZ J.-Y. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

Excusé : ROULENT A.

Assiste à la réunion sans droit de vote : GAIN E. (Représentant de la CPA)

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP4A026 du 12/09/2025 à 20h15 Sporting Soignies C / FUCAM Montois - 4A - score 3/3
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le délégué FLOT Alexian né le 06/12/2002 N° Licence 841105 appartenant au club de FUCAM Montois Matricule 7637 n'a pas pu signer la feuille endéans les 5 minutes suivant la fin du match (méconnaissance du code PIN), la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match, inflige une amende de 5 € au club de FUCAM Montois Matricule 7637 et une suspension d'une semaine à FLOT Alexian né le 06/12/2002 N° Licence 841105 (Semaine du 22/09/2025 au 28/09/2025).
2. Match HAVET047 du 04/09/2025 à 20h00 RAEC SO Futsal Dour / FS Montigny – Vétérans – Non Joué
Equipe visiteuse absente au match. Match perdu 5/0 FFT par FS Montigny Matricule 7097.
3. Match HAP3E055 du 05/09/2025 à 22h00 Panama Roselies / Copain Copain Marcinelle – 3E – Non Joué
L'équipe visitée n'ayant pas accepté de modifier la date du match, le match est perdu 5/0 FFT par Copain Copain Marcinelle Matricule 7097.
4. Match HAP2C037 du 15/09/2025 à 22h00 FC Sicilia Chatelet / F.C.S. Charleroi - 2C - score 6/10
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur BARBARIN Maxime né le 15/09/1999 N° Licence 872281 appartenant au club de F.C.S. Charleroi Matricule 7438 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match, inflige une amende de 5 € au club de F.C.S. Charleroi Matricule 7438 et une suspension d'une semaine à BARBARIN Maxime né le 15/09/1999 N° Licence 872281 (Semaine du 22/09/2025 au 28/09/2025).
5. Match HACPPRM048 du 08/09/2025 à 20h00 Mont sur Marchienne Futsal / Los Lobos Thieu – Coupe premières – Non Joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Los Lobos Thieu Matricule 7566.
6. Match HAP1185 du 11/09/2025 à 21h00 AYMAZ Futsal Jumet / JC Ecaussinnes – 1 – Non Joué
Forfait annoncé tardivement de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par JC Ecaussinnes Matricule 5127.
7. Match HAP2B019 du 13/09/2025 à 19h05 YSS La Louvière / Fantasma La Louvière – 2B – Non Joué
Equipe visiteuse absente au match. Match perdu 5/0 FFT par Fantasma La Louvière Matricule 7097.
8. Match HAP2B016 du 18/09/2025 à 19h35 Borussia Thieu / Allievi Manage - 2B - score 2/4

Etant donné que l'arbitre a confirmé que le délégué visité DENIS Florian né le 18/04/1987 N° Licence 855682 appartenant au club de Borussia Thieu Matricule 7395 a refusé de signer la feuille de match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de Borussia Thieu Matricule 7395 et une suspension d'une semaine à DENIS Florian né le 18/04/1987 N° Licence 855682 (Semaine du 22/09/2025 au 28/09/2025).

9. Match HAP2A048 du 24/09/2025 à 21h00 B.Lock Saint-Vaast / Sporting Soignies A - 2A - score 4/7
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le délégué visité ATTARDO Giuseppe Alessio né le 20/05/1999 N° Licence 872694 appartenant au club de B.Lock Saint-Vaast Matricule 7635 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de B.Lock Saint-Vaast Matricule 7635 et une suspension d'une semaine à ATTARDO Giuseppe Alessio né le 20/05/1999 N° Licence 872694 (Semaine du 06/10/2025 au 12/10/2025).
10. Match HAP3D017 du 24/09/2025 à 20h00 Meti Futsal La Louvière / Ultraslan Roux - 3D - score 6/3
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur DALDAL Sinan né le 11/04/2002 N° Licence 857309 appartenant au club de Ultraslan Roux Matricule 7689 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de Ultraslan Roux Matricule 7689 et une suspension d'une semaine à DALDAL Sinan né le 11/04/2002 N° Licence 857309 (Semaine du 29/09/2025 au 05/10/2025).
11. Match HAVET034 du 20/09/2025 à 17h00 FLG Armada Frasnes / FC Marche – Vétérans – Non Joué
Equipe visiteuse absente au match. Match perdu 5/0 FFT par FC Marche Matricule 4803.
12. Match HAP4G041 du 06/10/2025 à 20h00 FC SALENTO CHATELET / FORTUNA LA LOUVIERE - 4G - score 6/7
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur MULA Savério né le 18/10/1990 N° Licence 882485 appartenant au club de Fortuna La Louvière Matricule 7772 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de Fortuna La Louvière Matricule 7772 et une suspension d'une semaine à MULA Savério né le 18/10/1990 N° Licence 882485 (Semaine du 13/10/2025 au 19/10/2025).
13. Match HAP4C036 du 07/10/2025 à 21h00 TOTAL FOOTSALE FELUY / LITTLE WOLF LA LOUVIERE B – 4C - score 11/1
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur VANDEROSE Marvin né le 08/08/95 N° Licence 872071 n'est pas pu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de Little Wolf La Louvière Matricule 7631 et une suspension d'une semaine à VANDEROSE Marvin né le 08/08/1995 N° Licence 872071 (Semaine du 20/10/2025 au 26/10/2025).
14. Match HAP3D045 du 10/10/2025 à 22h00 ULTRASLAN ROUX / AURIVERDES LA LOUVIERE – 3D - score 5/2

Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur BRUYERE Angel né le 19/12/1996 N° Licence 842808 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de Auriverdes La Louvière Matricule 7066 et une suspension d'une semaine à BRUYERE Angel né le 19/12/1996 N° Licence 842808 (Semaine du 13/10/2025 au 19/10/2025).

15. Match HAP3E051 du 26/09/2025 à 21h00 FUTSAL CLUB COUILLET / ARSENAL PONT A CELLES B – 3E – Non Joué
Salle fermée. Match à jouer avant le 26/12/2025.
16. Match HACPRES006 du 26/09/2025 à 21h00 SPACE-X JUMET B / RAEC SO FUTSAL DOUR B – Coupe Réserves – Non Joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par RAEC SO Futsal Dour B.
17. Match HAP2B053 du 15/10/2025 à 21h05 INFERNO MONS / TC WOLF HAINE ST PIERRE – 2B – Score 3/1
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur ENGLEBIENNE Alaric né le 25/05/1992 N° Licence 759135 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de TC Wolf Haine Saint Pierre Matricule 7074 et une suspension d'une semaine à ENGLEBIENNE Alaric né le 25/05/1992 N° Licence 759135 (Semaine du 20/10/2025 au 26/10/2025).
18. Match HAP4C032 du 18/10/2025 à 18h00 SPORTING CLUB LA LOUVIERE B / FC MIGNAULT - 4C – Score 10/0
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le délégué visiteur BURY François né le 28/11/2002 N° Licence 861018 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de FC Mignault Matricule 7771 et une suspension d'une semaine à BURY François né le 28/11/2002 N° Licence 861018 (Semaine du 03/11/2025 au 09/11/2025).
19. Match HAP1187 du 02/10/2025 à 21h00 MANAGE UNITED / AYMAZ FUTSAL JUMET – 1 – Non Joué
Salle fermée. Match à jouer avant le 26/12/2025.
20. Match HAP4D025 du 04/10/2025 à 17h00 REAL MANAGE B / LA LOUVIERE CITY – 4D – Match arrêté à la 25ème minute sur le score de 6/2
Equipe visiteuse plus en nombre suffisant pour continuer la rencontre. Match perdu 5/0 FFT par La Louvière City Matricule 7579.
21. Match HAP3C184 du 03/10/2025 à 21h00 FC SANTI FRASNES-LEZ-GOSSELIES / KAISER BEAUMONT – 3C – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 FFT par FC Santi Frasnes-lez-Gosselies Matricule 7444.
22. Match HACPPRM003 du 10/10/2025 à 19h00 FC GRENADINE BRAINE / LA LOUVIERE CITY – Coupe Premières – Non Joué

Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par La Louvière City Matricule 7579

23. Match HAP2C019 du 06/10/2025 à 21h00 CURVA SUD CHARLEROI / SICILIA CHATELET – 2C – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Sicilia Chatelet Matricule 7442.
24. Match HAP3E045 du 10/10/2025 à 21h30 FC FRASNES / FS CLUB COUILLET – 3E - Match non joué
Forfait annoncé tardivement de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par FS Club Couillet Matricule 7571.
25. Match HAP4C034 du 10/10/2025 à 21h30 MFC LOYAN LA LOUVIERE B / LSV MONS B – 4C – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 FFT par MFC Loyan La Louvière B Matricule 5460.
26. Match HAP3E005 du 16/10/2025 à 20h00 COPAIN COPAIN MARCINELLE / POG TEAM ROSELIES B – 3E - Score 4/3
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur DI BONAVENTURA Corentin né le 27/09/2002 N° Licence 865210 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 14 du règlement provincial relatif à la signature de la feuille de match et de l'article D1 du barème des sanctions du RO, inflige une amende de 5 € au club de POG Team Roselies Matricule 7502 et une suspension d'une semaine à DI BONAVENTURA Corentin né le 27/09/2002 N° Licence 865210 (Semaine du 03/11/2025 au 09/11/2025).

II. TRANSACTIONS

1. Rapport arbitre **VANBERCY Meven** pour le match HAP4G007 du 03/09/2025 21:10 **FS MONTIGNY B / FC FAMILIA CHARLEROI** – 4G - Score 7/5
En cause de MASSAUT Jordan né le 09/02/2000 N° Licence 881922 – FC FAMILIA CHARLEROI 7796
Faits reprochés : Faute de main hors de son rectangle pour empêcher le but.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
L'exclusion est jugée suffisante.
2. Rapport arbitre **MELIS Christophe** pour le match HAP2A010 du 10/09/2025 22:10 **FUTSAL IMMO SERVICE LE ROEULX / JS BRAINE FUTSAL** – Score 2/9
En cause de GEERS Axel Rudy né le 21/12/1981 N° Licence 882335 - FUTSAL IMMO SERVICE LE ROEULX Matricule 7453
Faits reprochés : Insultes et bousculade violente de l'adversaire.
Application de l'article B8.2 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 6 semaines : semaines du 22/09/2025 au 28/09/2025, du 29/09/2025 au 05/10/2025, du 06/10/2025 au 12/10/2025, du 13/10/2025 au 19/10/2025, du 20/10/2025 au 26/10/2025 et du 27/10/2025 au 02/11/2025.
3. Rapport arbitre **JANSSENS Philippe** pour le match HAP1026 du 05/09/2025 20:00 **RC IMPACT ANDERLUES / JC ECAUSSINNES** – 1 - Score 5/6
En cause de DE BROE Sully né le 04/08/1998 N° Licence 823055 – JC ECAUSSINNES Matricule 5127
Faits reprochés : Faute de jeu dite nécessaire.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 22/09/2025 au 28/09/2025 et du 29/09/2025 au 05/10/2025.

4. Rapport arbitre **BLAIRON Christophe** pour le match HAP2B031 du 15/09/2025 19:00 **PEPUTCHO SAINT-VAAST / FANTASMA LA LOUVIERE** – 2B - Score 4/3
En cause de SCICHILONE Nicolas né le 16/12/1977 N° Licence 761521 – PEPUTCHO SAINT-VAAST Matricule 4661
Faits reprochés : Faute de jeu pour empêcher le joueur adverse d'aller au but.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 06/10/2025 au 12/10/2025 et du 13/10/2025 au 19/10/2025.
5. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP4G017 du 15/09/2025 21:00 **FORTUNA LA LOUVIERE / FC FAMILIA CHARLEROI** – 4G - Score 5/6
En cause de MASSAUT Jordan né le 09/02/2000 N° Licence 881922 – FC FAMILIA CHARLEROI Matricule 7796
Faits reprochés : Faute de main hors de sa surface pour empêcher le but.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 13/10/2025 au 19/10/2025.
6. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP4F015 du 19/09/2025 22:45 **ARSENAL PONT A CELLES C / FC BOURLETTIS ANDERLUES** – 4F - Score 9/6
En cause de MASSART Logan né le 08/04/1993 N° Licence 833796 – ARSENAL PONT A CELLES C Matricule 5826
Faits reprochés : Faute d'anti-jeu envers l'adversaire (tirage de maillot) pour annihiler une possibilité de but.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 13/10/2025 au 19/10/2025.
7. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP2B023 du 26/09/2025 20:30 **TC WOLF HAINE SAINT PIERRE / PEPUTCHO SAINT VAAST** – 2B - Score 5/3
En cause de COSKUN Koray né le 20/03/1997 N° Licence 872488 – TC WOLF HAINE ST PIERRE Matricule 7074
Faits reprochés : Tacle sur un joueur adverse.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 20/10/2025 au 26/10/2025 et du 27/10/2025 au 02/11/2025.
8. Rapport arbitre **MAURUTTO Claudio** pour le match HAP2B051 du 03/10/2025 21:10 **FUTSAL THUIN / FANTASMA LA LOUVIERE** – 2B - Score 1/8
En cause de ARNOULD Clément né le 10/01/2001 N° Licence 878913 – FUTSAL THUIN Matricule 7450
Faits reprochés : Arrête le joueur adverse qui partait au but en tirant sur son maillot.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 27/10/2025 au 02/11/2025.

9. Rapport arbitre **NANNAN Jean-Pol** pour le match HAP4E051 du 04/10/2025 21:05 **SPORTING PALMEIRAS LOUVIEROIS B / ACIRLI MORLANWELZ C** – 4E – Match arrêté à la 45ème minute sur le score de 1/6
En cause de BAQUET Mallory né le 03/09/1993 N° Licence 882990 – SPORTING PALMEIRAS LOUVIEROIS Matricule 7832
Faits reprochés : Arrête le ballon de la main hors de sa surface pour empêcher le but.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 13/10/2025 au 19/10/2025.
10. Rapport arbitre **DE ROSE Luigi** pour le match HAP3A029 du 03/10/2025 21:00 **FES98 ERQUELINNES B / WOLVES BRAINOIS** – 3A – score 6/3
En cause de HISMANS Aurélien né le 16/10/2003 N° Licence 864066 – WOLVES BRAINOIS Matricule 7572
Faits reprochés : Provocations répétées des joueurs adverses et insulte d'un adversaire.
Application des articles B4.1 et B5 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 20/10/2025 au 26/10/2025, du 27/10/2025 au 02/11/2025 et du 03/11/2025 au 09/11/2025.
11. Rapport arbitre **MAGNERY Anthony** pour le match HAP2A035 du 03/10/2025 20:15 **SPORTING SOIGNIES / BLAMPAIN TEAM BRAINE LE COMTE** – 2A – score 5/6
En cause de DECAMPS Pierre né le 28/10/2005 N° Licence 879252 – SPORTING SOIGNIES Matricule 1645
Faits reprochés : Insulte de l'arbitre à la fin du match.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 20/10/2025 au 26/10/2025 et du 27/10/2025 au 02/11/2025.
12. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3B039 du 09/10/2025 19:35 **LA SQUADRITA LA LOUVIERE / TC WOLF HAINE SAINT PIERRE** – 3B – score 5/5
En cause de VAN WYMEERSCH Williams né le 30/09/1988 N° Licence 778104 – TC WOLF HAINE SAINT PIERRE Matricule 7074
Faits reprochés : Critique de l'arbitre à la fin du match.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 20/10/2025 au 26/10/2025.
13. Rapport arbitre **SIMONE Toni** pour le match HAP3A035 du 08/10/2025 22:00 **WOLVES BRAINOIS / DIABOLIX BRACQUEGNIES B** – 3A – score 8/6
En cause de ROLET Hugo né le 10/03/2003 N° Licence 871086 – WOLVES BRAINOIS Matricule 7572
Faits reprochés : Empêche le ballon d'entrer dans le but de la main.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 20/10/2025 au 26/10/2025.
14. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HAP2B058 du 13/10/2025 21:15 **RC ANDERLUES B / SAN CALCIO LA LOUVIERE** – 2B – score 6/3

En cause de LIBRIZZI Marco né le 21/12/2003 N° Licence 860255 – SAN CALCIO LA LOUVIERE
Matricule 7544

Faits reprochés : Insulte de l'arbitre, refus de quitter la salle après la carte rouge.

Application des articles A2.1 et D3 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 27/10/2025 au 02/11/2025, du 03/11/2025 au 09/11/2025 et du 10/11/2025 au 16/11/2025.

15. Rapport arbitre **ERBAS Ismail** pour le match HAP4D032 du 10/10/2025 22:30 **KRANOVA MIGNAULT / SPORTING PALMEIRAS LOUVIEROIS** – 4D – score 2/2

En cause de SCHEUN Maxime né le 11/07/2005 N° Licence 863009 – KRANOVA MIGNAULT Matricule 7792

Faits reprochés : Insulte de l'arbitre.

Application de l'articles A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 20/10/2025 au 26/10/2025.

16. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HAP2A030 du 15/10/2025 22:10 **FUTSAL TEAM IMMO LE ROEULX / ALFA LA HESTRE** – 2A – score 2/15

En cause de METENS Nathan né le 24/04/2003 N° Licence 865770 – FUTSAL TEAM IMMO LE ROEULX Matricule 7453

Faits reprochés : Faute dangereuse sur l'adversaire.

Application de l'article B2 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 03/11/2025 au 09/11/2025, du 10/11/2025 au 16/11/2025 et du 17/11/2025 au 23/11/2025.

17. Rapport arbitre **DUPONT Loris** pour le match HAP4E038 du 15/10/2025 21:15 **REAL ALDEGONDE / LSV MONS D** – 4E – score 3/6

En cause de VANHASSEL Freddy né le 28/08/1952 N° Licence 762077 – REAL ALDEGONDE Matricule 3158

Faits reprochés : Insulte de l'arbitre.

Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 17/11/2025 au 23/11/2025.

III. DISCIPLINE

1. Rapport arbitre **NANNAN Jean-Pol** pour le match HAP4E051 du 04/10/2025 à 21h05 **SPORTING PALMEIRAS LOUVIEROIS B / ACIRLI MORLANWELZ C** – 4E – Match arrêté à la 42^{ème} minute sur le score de 1/6

Sont convoqués en présence obligatoire : NANNAN Jean-Pol Arbitre, POSSEMIERS Dylan né le 14/06/1998 N° Licence 872262 Délégué Sporting Palmeiras Louviérois Matricule 7832, LELOUX Kevin né le 13/03/2002 Capitaine Sporting Palmeiras Louviérois Matricule 7832, AROS MANQUE Jorge né le 04/04/1981 N° Licence 766361 Capitaine Acirli Morlanwelz Matricule 5359

Match arrêté pour bagarre générale sur le terrain entre les deux équipes et leurs supporters.

Intervention de la police et des ambulances pour évacuer les blessés.

Entendu NANNAN Jean-Pol qui déclare que tout a commencé par une faute sur un joueur d'Acirli Morlanwelz qui a voulu riposter par un coup. Il a ensuite saisi son adversaire par la gorge mais je n'ai pas pu l'identifier car je n'ai pas pu voir son numéro et tout s'est envenimé. Je me suis écarté et j'ai attendu que ça s'arrête. Après plus de 5 minutes, voyant que cela ne se calmait pas, j'ai sifflé la fin du match.

Entendu POSSEMIERS Dylan qui donne sa version des faits et confirme les dires de l'arbitre.

Entendu LELOUX Kevin qui confirme également les dires de l'arbitre.

Entendu AROS MANQUE Jorge qui déclare qu'ils ne viennent pas jouer pour se battre. Il ajoute que deux joueurs qui ont participé à l'échauffourée n'ont plus été convoqués avec son équipe depuis ce moment.

Après délibération, la CSP communique aux personnes présentes que :

- Le match ayant été arrêté à la 42^{ème} minute pour bagarre générale, le match est perdu 5/0 et 0/5 Forfait par les deux équipes.
- Une amende de 50 € est infligée aux deux clubs pour l'attitude de leurs joueurs et supporters.

2. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP3E135 du 19/09/2025 à 21h45
ARSENAL PONT A CELLES B / FUTSAL CLUB COUILLET – 3E – Match arrêté à la 38ème minute sur le score de 9/3

Convoqués en présence obligatoire : CORDARO Denis Arbitre, TURHAN Recep né le 07/07/2000 N° Licence 871983 Futsal Club Couillet Matricule 7571, KAYA Metin né le 13/12/1994 N° Licence 871602 Capitaine Futsal Couillet Matricule 7571

En cause de TURHAN Recep 871983 Futsal Club Couillet 7571

Faits reprochés : Insultes et menaces de l'arbitre.

En cause de KAYA Metin 871602 Capitaine Futsal Couillet 7571

Faits reprochés : Arrache le sifflet de la bouche de l'arbitre.

CORDARO Denis Arbitre est absent excusé.

KAYA Metin 871602 Capitaine Futsal Couillet 7571 est absent non excusé.

Entendu TURHAN Recep 871983 Futsal Club Couillet 7571 qui déclare que l'arbitre ne voulait pas expliquer les règles de jeu, il ajoute avoir été énervé et avoir dit à l'arbitre de lui mettre la carte jaune ou même la rouge ce qu'il a fait mais affirme ne jamais l'avoir menacé. Quant aux faits reprochés à son capitaine, il n'a rien vu de ce qui s'est passé car il était en train de rentrer au vestiaire.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- le match ayant été arrêté suite à des faits commis par l'équipe de Futsal Couillet Matricule 7571, celui-ci est perdu 9/3 Forfait par celle-ci.
- TURHAN Recep 871983 Futsal Club Couillet 7571 sera suspendu pour une durée de 3 semaines (semaines du 17/11/2025 au 23/11/2025, du 24/11/2025 au 30/11/2025 et du 01/12/2025 au 07/12/2025) en application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO pour insultes de l'arbitre.
- KAYA Metin 871602 Futsal Couillet 7571 sera suspendu, par défaut, pour une durée de 6 semaines (semaines du 17/11/2025 au 23/11/2025, du 24/11/2025 au 30/11/2025, du 01/12/2025 au 07/12/2025, du 29/12/2025 au 04/01/2026, du 12/01/2026 au 18/01/2026 et du 26/01/2026 au 01/02/2026) en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour geste déplacé envers l'arbitre.

3. Mail de BRUYERE Angel concernant la décision prise à son encontre suite au manque de signature de la feuille lors du match **HAP3D045** du 10/10/2025 à 22h00 **ULTRASLAN ROUX / FC AURIVERDES MORLANWELZ** – 3D – Score 5/2

Sont convoqués en présence obligatoire : NANNAN Jean-Pol, BRUYERE Angel né le 19/12/1996 N° Licence 842808 Capitaine FC Auriverdes Morlanwelz Matricule 7066

Le mail reçu de la part de BRUYERE Angel a été considéré par la CSP comme très critique vis-à-vis de la fédération, c'est pour cette raison que ce joueur a été convoqué.

NANNAN Jean-Pol arbitre confirme que le capitaine visiteur n'est pas venu signer la feuille de match à la fin de celui-ci.

BRUYERE Angel déclare qu'il a écrit son mail 'à chaud' et présente ses excuses à la CSP. Il ajoute qu'étant donné que c'était la première fois qu'il assumait le rôle de capitaine pour son équipe et qu'il ne connaissait pas la procédure, il n'était même pas en possession du code PIN lui permettant de signer la feuille digitale.

Après délibération, la CSP accepte les excuses du joueur, lui rappelle les règles en vigueur et l'avertit qu'en cas de récidive, il s'exposerait à l'application de l'article K du barème des sanctions du RO (page 50).

4. Réclamation et refus de décision administrative concernant le match **HAP4C049** du 29/09/2025 à 20h00 **REAL MANAGE / METI-FUTSAL LA LOUVIERE B** – 4C – score 3/6

Sont convoqués en présence obligatoire : DUVIVIER Jacky Arbitre, DRAGONE Michele né le 18/07/1976 N° Licence 817357 Délégué Real Manage Matricule 5490, FIOROTTO Fabrizio né le 07/09/1979 N° Licence 759243 Délégué Meti-Futsal La Louvière B Matricule 4626, DRAGONE Mario né le 20/07/1978 N° Licence 758950 Coach Real Manage Matricule 5490

DRAGONE Michele 817357 Délégué Real Manage 5490 est absent non excusé.

Entendu DRAGONE Mario 758950 Coach Real Manage 5490 qui dénonce une multitude de décisions arbitrales en faveur de l'équipe adverse. Il déclare que l'arbitre a manipulé le

match. Il s'en prend même à un membre de la CSP en le tutoyant et en affirmant qu'il est de la même famille que le délégué de l'équipe adverse. Il prend la parole lors de certains échanges verbaux entre membres de la CSP alors qu'il n'y est pas convié et qui ne le concernent pas.

Entendu DUVIVIER Jacky Arbitre qui réfute toutes les accusations verbales de DRAGONE Mario.

Entendu FIOROTTO Fabrizio 759243 Délégué Meti-Futsal La Louvière B 4626 qui dément toutes les allégations de DRAGONE Mario que ce soit envers l'arbitre, envers son équipe ou envers lui-même.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- la réclamation introduite par le club de Real Manage 5490 est jugée recevable mais non fondée.
- Pour critiques envers un membre de la CSP en séance, DRAGONE Mario 758950 sera suspendu pour une durée de 2 semaines (semaines du 10/11/2025 au 16/11/2025 et du 24/11/2025 au 30/11/2025) en application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.

En quittant la séance, DRAGONE Mario, ayant émis, à voix haute et intelligible, des propos désobligeants envers la CSP (vous pouvez tous prendre votre pension), reçoit, pour délit d'audience, une suspension supplémentaire de 6 semaines (semaines du 08/12/2025 au 14/12/2025, du 15/12/2025 au 21/12/2025, du 22/12/2025 au 28/12/2025, du 05/01/2026 au 11/01/2026, du 12/01/2026 au 18/01/2026 et du 19/01/2026 au 25/01/2026) en application de l'article I du barème des sanctions.

IV. FRAIS

Matr. Club	Nom Club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amende s	Abs. non excusée s	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
7637	FUCAM Montois 44	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
4048	FS Montigny		50,00 €					50,00 €
7727	Copain Copain Marcinelle		25,00 €					25,00 €
7438	F.C.S. Charleroi	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
7566	Los Lobos Thieu		25,00 €					25,00 €
5127	JC Ecaussinnes		50,00 €					50,00 €
7097	Fantasma La Louviere		50,00 €					50,00 €
7395	Borussia Thieu	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
7635	B.Lock Saint-Vaast	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
7689	Ultraslan Roux	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
4803	FC Marche		50,00 €					50,00 €
7772	Fortuna La Louvière	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
7631	Little Wolf La Louvière	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
7066	FC Auriverdes La Louvière	12,50 €		2,50 €	5,00 €			20,00 €
5546	RAEC SO FS Dour		50,00 €					50,00 €

7074	TC Wolf Haine Saint-Pierre	12,50 €		2,50 €	5,00 €		20,00 €
7771	FC Mignault	12,50 €		2,50 €	5,00 €		20,00 €
7579	La Louvière City		25,00 €				25,00 €
7444	FC Santi Frasnes-lez-Gosselies		25,00 €				25,00 €
7579	La Louvière City		50,00 €				50,00 €
7442	Sicilia Chatelet		25,00 €				25,00 €
7571	FS Club Couillet		50,00 €				50,00 €
5460	MFC Loyan La Louvière		25,00 €				25,00 €
7502	POG Team Roselies	12,50 €		2,50 €	5,00 €		20,00 €
7796	FC Familia Charleroi	12,50 €					12,50 €
7453	Futsal Team Immo Le Roeulx	12,50 €		15,00 €			27,50 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €		5,00 €			17,50 €
4661	Peputcho Saint-Vaast	12,50 €		5,00 €			17,50 €
7796	FC Familia Charleroi	12,50 €		2,50 €			15,00 €
5826	Arsenal Pont-à-Celles	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7074	TC Wolf Haine Saint-Pierre	12,50 €		5,00 €			17,50 €
7450	Futsal Thuin	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7832	Sporting Palmeiras Louvièrois	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7572	Wolves Brainois	12,50 €		7,50 €			20,00 €
1645	Sporting Soignies	12,50 €		5,00 €			17,50 €
7074	TC Wolf Haine Saint-Pierre	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7572	Wolves Brainois	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7544	San Calcio La Louvière	12,50 €		7,50 €			20,00 €
7792	Kranova Mignault	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7453	Futsal Team Immo Le Roeulx	12,50 €		7,50 €			20,00 €
3158	Real Aldegonde	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7832	Sporting Palmeiras Louvièrois	12,50 €	12,50 €		50,00 €	3,00 €	78,00 €
5359	Acirli Morlanwelz	12,50 €	12,50 €		50,00 €	3,00 €	78,00 €
7571	Futsal Club Couillet	25,00 €	12,50 €	22,50 €		12,50 €	72,50 €
7066	FC Auriverdes La Louvière	12,50 €				6,00 €	18,50 €
5490	Real Manage			20,00 €		12,50 €	4,00 € 36,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par dossier + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié

CEP – Comité Exécutif Provincial

CSP – Commission Sportive Provinciale

CPA – Commission Provinciale d'arbitrage

RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle